

## SAMPLE WORKPLACE POLICY REGARDING IMPAIRMENT

**Title:** Impairment

**Relevant Legislation:** *Occupational Health and Safety Act; Human Rights Act*

### Purpose

ABC Organization is accountable to create a safe environment for patients, families, staff, volunteers and members of the public. This duty includes addressing any issue that may impair an employee's ability to perform their work functions responsibly.

### Policy

All individuals working at ABC Organization (including volunteers and contractors) are expected to report fit for duty for scheduled work and be able to perform assigned duties safely and acceptably without any limitations due to use or after effects of alcohol, illicit drugs, non-prescription drugs, prescribed medications, or any other substance situation, or issue that may impair judgment or performance.

ABC Organization has taken the position that the presence of illicit drugs, recreational drugs and alcohol on the worksite is not permitted.

Any individual failing to adhere to this policy will be subject to discipline up to and including dismissal.

### Procedures

Managers and supervisors are to identify and handle all situations promptly where there are concerns about an individual's ability to perform his or her job safely.

Employees who are assessed and suspected to be impaired while at work will be sent home immediately. Transportation will be arranged. The supervisor is responsible for documenting any incidence of suspected impairment.

Employees are encouraged to inform their supervisor or another named person(s) about any situation that may compromise their safety or the safety of others, or impair their performance.

ABC Organization will use "fit to work" procedures, and provide accommodations (where appropriate). ABC Organization honours that disabilities are protected through human rights legislation. ABC Organization will provide support for employees by providing access to confidential assessment, counselling, treatment, and after-care services. Employees who have substance dependence are strongly encouraged to seek assistance through the Employee Assistance Program. All voluntary referrals to the Employee Assistance Program are kept confidential.

Employees shall advise their supervisor whenever they have any concerns about their colleagues' fitness or duties.

The Human Resource contact will work with the immediate supervisor to determine appropriate disciplinary action if necessary.

The Manager will ensure adherence to reporting requirements with the appropriate licensing bodies.

**Signed:** \_\_\_\_\_

**Effective Date:** \_\_\_\_\_

## EXEMPLE DE POLITIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL

**Titre :** Facultés affaiblies

**Loi pertinente :** *Loi sur la santé et la sécurité au travail; Loi canadienne sur les droits de la personne*

### Objet

L'Organisation ABC doit créer un milieu sûr pour les patients et leurs proches, le personnel, les bénévoles et les membres du public. Cette obligation englobe le traitement de tout enjeu susceptible de nuire à la capacité d'un employé d'effectuer ses tâches d'une manière responsable.

### Politique

Les personnes qui travaillent à l'Organisation ABC (y compris les bénévoles et les entrepreneurs) doivent se présenter au travail en étant aptes à effectuer leurs tâches courantes d'une manière sûre et acceptable, sans restrictions découlant de la consommation d'alcool, de drogues illicites, de médicaments non prescrits, de médicaments d'ordonnance ou d'une autre substance, situation ou préoccupation susceptible d'affaiblir le jugement ou le rendement.

L'Organisation ABC a adopté la position selon laquelle la présence de drogues illicites, de drogues à usage récréatif et d'alcool est interdite en milieu de travail.

Quiconque ne se conforme pas à la présente politique fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

### Procédures

Les gestionnaires et les superviseurs doivent repérer et traiter rapidement toutes les situations dans lesquelles il existe des préoccupations concernant la capacité d'une personne à effectuer ses tâches d'une manière sécuritaire.

Les employés qui sont évalués et soupçonnés d'avoir les facultés affaiblies au travail seront immédiatement renvoyés chez eux. Des dispositions seront prises pour assurer leur transport. Le superviseur doit consigner les situations dans lesquelles il soupçonne une incapacité.

On encourage les employés à aviser leur superviseur ou une autre personne désignée de toute situation pouvant compromettre leur sécurité ou celle d'autres personnes, ou de nuire à leur rendement.

L'organisation ABC utilisera des procédures de « l'aptitude au travail » et proposera des mesures d'adaptation (s'il y a lieu). L'organisation ABC respecte le fait que les handicaps sont protégés par la législation sur les droits de la personne. L'Organisation ABC offrira du soutien aux employés en mettant à leur disposition des services d'évaluation, de conseils, de traitement et de suivi confidentiels. Les employés qui ont une accoutumance aux drogues ou à l'alcool sont fortement encouragés à demander de l'aide auprès du Programme d'aide aux employés ou de leur supérieur immédiat. Les aiguillages volontaires vers le Programme d'aide aux employés demeureront confidentiels.

Les employés doivent informer leur superviseur s'ils ont des préoccupations sur l'aptitude au travail de leurs collègues.

La personne-ressource des ressources humaines collaborera avec le supérieur immédiat pour déterminer les mesures disciplinaires appropriées, s'il y a lieu.

Le superviseur doit veiller au respect des exigences en matière de rapport auprès des organismes de réglementation appropriés.

**Signé :** \_\_\_\_\_

**Date d'entrée en vigueur :** \_\_\_\_\_